



LIVRET D'ACCUEIL

Accueil de jour ALOESS





Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant votre parcours à l'**Accueil de jour ALOESS**.

L'association ALOESS (Loire Ondaine d'Études Sanitaires et Sociales) **est une association loi 1901 à but non lucratif gérant un accueil de jour pour les personnes atteintes de troubles cognitifs** (maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées) ainsi qu'une plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L311-4 du CASF.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

1 - UN LIEU D'ACCUEIL	4
a - L'accueil de jour	
b - L'équipe	
c - L'admission	
d - Le contrat de séjour	
2 - UN LIEU DE VIE & DE SOINS	8
a - La formation des groupes	
b - Le projet personnalisé d'accompagnement	
c - Le suivi médical	
d - Le suivi administratif	
3 - LES SERVICES	10
a - Le transport	
b - La restauration	
c - Les animations	
d - Le suivi journalier	
4 - LA FACTURATION	12
a - La tarification	
b - Le règlement des journées d'accueil	
c - Les aides financières	
5 - LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT & DE RÉPIT	14
a - Un lieu d'accueil et d'écoute pour les aidants	
b - Les horaires	



1 - UN LIEU D'ACCUEIL

a - L'accueil de jour

L'accueil de jour ALOESS est un dispositif d'accompagnement à la journée pour les personnes atteintes de troubles cognitifs.

Il permet d'**accueillir quotidiennement 14 personnes à raison de 1 ou 2 journées par semaine.**

Les objectifs sont :

- **Maintenir les capacités, favoriser l'autonomie et les liens sociaux,**
- **Aider et soulager l'entourage familial,**
- **Proposer un accompagnement personnalisé en tenant compte de l'autonomie, des envies, des capacités et des désirs,**
- **Favoriser le maintien à domicile.**

Les personnes sont accueillies dans un appartement spacieux de 230 m² situé en rez-de-chaussée. Il dispose d'un hall, d'une grande pièce à vivre, de salles d'activités, d'une salle de repos, d'une véranda donnant sur un jardin extérieur clos et arboré.



L'établissement répond à toutes les normes de sécurité réglementaires, il est régulièrement soumis à des inspections de contrôle.

b - L'équipe

L'équipe de l'accueil de jour est composée de différents professionnels du secteur médico-social :





c - L'admission

L'admission est prononcée par le cadre de santé de l'accueil de jour. Elle fait suite à une visite de la structure et un entretien, qui font l'objet d'une pré-admission avec la personne et sa famille.

Pour valider votre admission, vous devez fournir :

- Une photocopie de l'attestation de sécurité sociale et de la carte d'identité,
- La dernière ordonnance en cours sachant qu'un antalgique ne pourra être administré sans prescription médicale,
- La date du prochain rendez-vous de consultation mémoire.

Les documents suivants sont à retourner à l'accueil de jour remplis et signés par la personne accueillie ou son aidant :

- Le règlement de fonctionnement,
- Le contrat de séjour,
- Le formulaire de droit à l'image,
- L'autorisation pour l'administration des antalgiques ainsi que la signification des allergies et des régimes,
- L'autorisation de sortie,
- La grille Mini Zarit,
- L'échelle d'autonomie ADL.

Les documents suivants sont à conserver :

- Le livret d'accueil,
- Le règlement de fonctionnement,
- La chartre des droits et des libertés.

Les informations fournies sont confidentielles et soumises au devoir du secret partagé pour les professionnels.

d - Le contrat de séjour

Conclu entre la personne accueillie et la structure, il détermine les conditions d'accueil.



À l'issue du premier mois d'accueil, un bilan est réalisé afin d'émettre un avis sur la poursuite de l'accompagnement.



2 - UN LIEU DE VIE & DE SOINS

L'accueil de jour propose un accompagnement médico-social spécifique personnalisé et adapté aux différents stades de l'évolution de la maladie.

a - La formation des groupes

Lors de l'admission, le choix de la journée d'accueil est décidé en entretien avec le cadre de santé.

Les groupes sont déterminés en fonction de **certains critères** : du degré d'autonomie, des besoins et des envies des personnes.



b - Le projet personnalisé d'accompagnement

Chaque personne accueillie bénéficie d'un projet personnalisé d'accompagnement respectant son histoire de vie, ses habitudes de vie et ses centres d'intérêts. C'est un compromis formalisé entre la personne accueillie et la structure d'accueil. Il reprend ce que la personne a le désir de faire dans un avenir plus ou moins éloigné, ce qu'elle envisage. Les projets personnalisés sont construits et conduits avec la personne et son entourage.

Ce projet vise à :

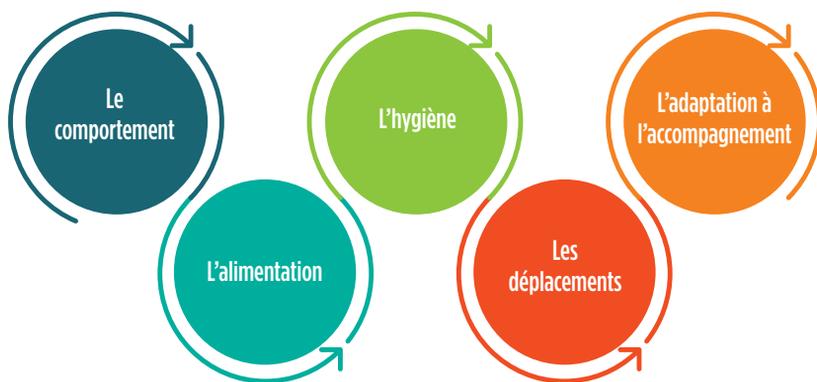




c - Le suivi médical

Un suivi régulier au minimum tous les 6 mois est réalisé.

Il prend en compte :



d - Le suivi administratif :

Notre équipe peut vous guider dans différentes démarches :

- Orientation vers les partenaires,
- Constitution des dossiers APA / CARSAT,
- ...

3 - LES SERVICES

a - Le transport

L'organisation du transport relève des compétences de l'association.

Diverses modalités sont possibles :

- **Accompagnement par les familles,**
- **Taxi privé choisi par la personne,**
- **Services d'accompagnement de personnes.**

L'Agence Régionale de Santé et le Département participent aux frais de transport via une dotation annuelle. Cette indemnité est réévaluée chaque année au 1^{er} janvier.

L'accueil du public est assuré à partir de 10h à 10h30, les départs se font entre 16h30 et 17h.

b - La restauration

Les repas de l'accueil de jour sont élaborés et confectionnés par la cuisine centrale de la ville du Chambon-Feugerolles.

Des adaptations sont possibles suivant les régimes médicalement prescrits. Le repas, temps convivial partagé avec les professionnels de l'accueil, vise à favoriser au maximum l'autonomie.

Une collation est proposée à l'arrivée le matin et avant le départ le soir.



c - Les animations

L'équipe de l'accueil de jour propose un programme mensuel d'animations centré sur les projets personnalisés.

Les activités proposées répondent à différents besoins, comme :



Des ateliers d'expression comme l'arthérapie



d - Le suivi journalier

Un carnet de liaison entre la famille et les professionnels est remis à l'issue de la journée. Cet outil permet une communication et fait l'objet d'échanges familiaux. Il détaille les activités réalisées ainsi que le menu du jour.

4 - LA FACTURATION

a - La tarification

Le prix de journée comprend un tarif hébergement et un tarif dépendance réévalué chaque année.

b - Le règlement des journées d'accueil

Les règlements sont effectués mensuellement en début de mois selon le nombre de journées d'accueil prévu.

En cas d'absence, le prix de repas sera déduit de la prochaine facture à condition d'en avoir informé l'accueil de jour 48 heures à l'avance.

En cas d'absence pour hospitalisation, le prix du repas sera déduit sur la facture suivante.

c - Les aides financières

Une partie des frais d'hébergement pourra être prise en charge par le Département au titre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) et / ou par les caisses de retraite.





5 - LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT & DE RÉPIT

a - Un lieu d'accueil et d'écoute pour les aidants

La structure possède une plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants de personnes atteintes de troubles cognitifs.

Ce dispositif est un espace ressource d'aide et d'écoute en fonction de ses besoins. Il s'adresse à tous les aidants naturels, que leur proche soit accueilli ou non à l'accueil de jour.

La plateforme propose :

Week-ends animés

Animation ou sortie pour le binôme aidant-aidé afin de rompre l'isolement du week-end.

Accompagnement personnalisé dans le bien-être et l'estime de soi (sophrologie, art thérapie, toucher détente...)

Bien-être

Formation Information

Atelier proposé aux aidants pour répondre aux problématiques rencontrées au quotidien.

Démarche d'acceptation de la maladie, difficultés de compréhension... un accompagnement psychologique individualisé ou sous forme de groupe de parole.

Soutien psychologique

Café répit

Accueil des aidants (et des aidés) autour d'un café pour échanger, s'informer et passer un instant convivial.

Activités culturelles et de loisirs proposées aux aidants (et aux aidés) dans les locaux de l'association ou à l'extérieur.

Animations



b - Les horaires

Cette plateforme accueille les aidants du :

Lundi au vendredi hors jours fériés de 10h à 17h
Tél. 04 77 61 65 06
aloess.pplateforme@orange.fr





HORAIRES D'ACCUEIL

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi
de 10h à 17h, sauf jours fériés.

PERMANENCE SECRÉTARIAT

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 17h.
Mardi matin de 8h à 12h.

SIÈGE SOCIAL ET CONTACTS

5 allée du Palétuvier
42500 Le Chambon-Feugerolles
Tél. 04 77 56 57 47
Email : aloess.association@orange.fr
Site internet : www.aloess.org

LES PARTENAIRES-FINANCEURS

